

# Les 6<sup>e</sup> Etats généraux de la Recherche comptable : comptabilité et performance



Par Patrick de Cambourg,  
Président de l'ANC



et Valérie Viard,  
Directrice de la recherche de l'ANC

Les 6<sup>e</sup> Etats généraux de la Recherche comptable organisés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) se sont déroulés le 12 décembre 2016 au centre de conférence Pierre Mendès-France du Ministère des Finances à Bercy, avec retransmission en direct en webinaire<sup>1</sup>. Ces Etats généraux ont permis de réunir, dans une même enceinte, académiques dans les domaines de la comptabilité et de la gestion, professionnels de la comptabilité, analystes financiers et financiers d'entreprises. Ils ont contribué à assurer des débats riches et animés, tout en permettant de confronter les résultats de la Recherche comptable à la pratique.

Ils ont été l'occasion de rassembler sur place plus de deux cent vingt personnes d'une vingtaine de nationalités différentes, mobilisant plus d'une quarantaine d'intervenants aux sept tables rondes et débats sur le thème **comptabilité et performance** et plus spécifiquement sur les différentes problématiques liées à l'évaluation et au *reporting* de cette performance. L'ANC a souhaité contribuer aux réflexions actuelles sur ce thème<sup>2</sup>, en organisant les débats avec des professionnels en entreprise et en cabinets d'audit, sur la base de travaux de recherche présentés par leurs auteurs. Ces travaux centrés sur les trois grandes problématiques liées aux différents destinataires de la notion de performance, à l'horizon de temps pertinent à prendre en compte et à la nature des informations à inclure dans la définition de la performance (voir liste des papiers et des universitaires présentés ci-après), ont permis de dresser un état des lieux des différentes positions académiques sur chaque sujet et de proposer une mise en perspective des différents enjeux, constituant une base de discussion.

Cette année, de nombreux normalisateurs internationaux et européens étaient présents à Paris et ont pu ainsi témoigner de

la pratique et des réflexions en cours dans leur pays et leur environnement, en conclusion des débats et en élargissant ainsi les perspectives : notamment Larry Smith, membre du Board du FASB (Etats-Unis); Hans Hoogervorst, président de l'IASB ; Wei Ying du Ministère des Finances de Chine, Yasunobu Kawanishi de l'ASBJ du Japon, Linda Mezon de CNC/CASB du Canada, Roger Marshalk du FRC (UK), Andreas Barckow du DRSC (Allemagne) et Angelo Caso de l'OIC (Italie).

La journée s'est conclue par un débat sur la performance et l'intérêt public européen avec la participation de Hans Hoogervorst, président de l'IASB, Jean-Paul Gauzès, président de l'EFRAG, Erick Nootboom de la Commission européenne, Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF et Patrick de Cambourg, président de l'ANC. Pervenche Berès, députée européenne, y a témoigné par vidéo en indiquant notamment que « *les normes comptables doivent mesurer toute la performance et non seulement la performance financière, en prenant en compte notamment les notions de long terme et le respect des critères de RSE (responsabilité sociétale des entreprises)* ».

Les débats de la journée ont pu mettre en exergue huit messages importants, qui ouvrent la porte à de nouvelles pistes de recherche :

- Un consensus semble se former sur **l'intérêt de travailler sur la mesure de la performance**. Cependant, l'approche aujourd'hui reste empirique et les démarches suivies tant par l'IASB que par le FASB seront vraisemblablement pragmatiques sur des sujets jugés *a priori* "périphériques" dans un premier temps, sans réelle base conceptuelle, notamment sur l'OCI (*Other Comprehensive Income*) ;
- Les **normes actuelles sont lacunaires en matière de traduction de la performance** conduisant à l'émergence de démarches alternatives. L'objectif majeur de ces démarches est de mieux traduire la réalité

## Notes

1. Le webinaire a été mis en place grâce au support technique de l'Académie des sciences techniques comptables et financières de l'ordre des experts-comptables. Tous les supports diffusés durant cette journée, ainsi que l'enregistrement vidéo, sont disponibles en français et en anglais sur le site de l'ANC : [www.anc.gouv.fr/](http://www.anc.gouv.fr/)

2. Projet "Better communication" de l'IASB et "performance reporting" du FASB.

de chaque entreprise avec un risque majeur également d'aboutir à un manque de comparabilité et à une vision trop optimiste de la situation de l'entreprise. La nécessité d'une normalisation sur ce sujet n'est pas partagée par tous ; en revanche, l'idée qu'il doit y avoir une continuité de l'information entre les données utilisées en interne dans l'entreprise et celles diffusées en externe, qu'elles soient normées ou non, est assez largement partagée par les différents intervenants. Un consensus certain apparaît sur le besoin de transparence et de cohérence.

- Pour être véritablement commun, le **langage comptable** semble devoir traiter une pluralité de destinataires et non seulement le besoin des investisseurs. Eux-mêmes sont conscients que l'entreprise peut être fragilisée si elle n'élargit pas le spectre de ses indicateurs de performance financiers et non financiers. Pour répondre à ces attentes, il semble nécessaire que l'information financière et extra-financière soit inspirée par un souci de cohérence, d'unicité, de fiabilité et de présentation dynamique dans le temps.
- La question de **l'investissement à long terme** reste en fait très débattue. Pour certains acteurs, les normes internationales ne sont pas pleinement adaptées à son traitement. Dès lors, la question de la création d'une catégorie spécifique se pose d'autant plus que les règles prudentielles tendent à amplifier l'impact comptable. Il en résulte un certain niveau d'aversion pour ce type

d'investissement. D'autres considèrent que la juste valeur pour les actions est un système adapté et que la volatilité éventuelle n'est pas en soi un obstacle. Les mesures pour encourager l'investissement à long terme ne seraient pas alors comptables. Dans ce contexte, le débat va continuer, car la pression politique est forte.

- Le paradoxe du recours au *mark to market* est que l'on fonde la mesure sur le marché, mais que ce faisant, on réduit la profondeur du marché de référence et la liquidité. En outre, la valeur dépend *in fine* de l'acquéreur et du vendeur. Eviter le court-termisme lié à la juste valeur est sans doute une question de gouvernance permettant une relation agent-principal équilibrée. Faut-il aller au-delà et **repenser la notion de coût amorti** ? Avec un coût amorti ajusté, tenant compte des évolutions à long terme et évitant la volatilité. Il faut garder en mémoire une grande prudence additionnelle sur ce sujet dans les économies émergentes où la profondeur des marchés, au sens large, est insuffisante. Le débat sur ce point reste ouvert.
- La **notion d'OCI est ambiguë**, car elle manque de fondement conceptuel et résulte le plus souvent d'un compromis entre une vision bilantielle et une vision de la performance. Par contraste, le focus sur le résultat net est clair, même si ce n'est qu'un point de départ. En revanche, les éléments portés en OCI présentent un certain intérêt informatif. Il semble généralement admis que les éléments de l'OCI

devraient *a priori* être systématiquement recyclés.

- Il existe un mouvement de fond qui concentre l'attention de façon irréversible sur les éléments non-financiers de la performance, et notamment les **éléments environnementaux**. Sur ce sujet, la normalisation en est encore au stade expérimental et les règles existantes sont pour l'essentiel parcellaires et/ou limitées à certains pays ou zones géographiques. La nature para-comptable ou non des éléments non-financiers, ou la connexion de ceux-ci avec la comptabilité restent un sujet en soi.
- Enfin, il apparaît que l'amélioration de la mesure de la performance est une véritable question d'intérêt général. **L'intérêt général en Europe** est une question de souveraineté et sa définition est relativement complexe. Il doit donc être apprécié au cas par cas, selon les sujets, et il convient de s'interroger sur les sources auxquelles se référer : le règlement IAS, la directive comptable en premier lieu (*true and fair view*, prudence...), mais aussi les autres "signaux" de nature plus générale donnés par la souveraineté (stabilité financière, développement économique, investissement à long terme, information non financière...). Un consensus sera difficile à trouver sur une définition de cette notion d'intérêt général. C'est à la souveraineté de trancher.

Cette synthèse permet de fixer les axes de réflexion que les chercheurs et praticiens doivent explorer.

### Les papiers de recherche présentés lors des 6<sup>e</sup> Etats généraux

Par ordre de présentation, lors de la journée :

- Les indicateurs de performance communiqués par les entreprises (Non-GAAP Financial Measures) sont-ils représentatifs d'une gouvernance stratégique ? , *Lionel Escaffre de l'université d'Angers et Catherine Kuszla de l'université Paris-Ouest Nanterre.*
- Fondements théoriques de la représentation comptable de la performance dans une approche territoriale et parties prenantes, *Benoît Pigé de l'université de Franche-Comté.*
- Normes comptables et prudentielles des intermédiaires financiers au regard de l'investissement à long-terme, *Sandra Rigot de l'université de Paris Nord et Samira Demaria de l'université de Nice*
- Evaluation à la valeur de marché ou mise sur le marché, *Guillaume Plantin de Sciences Po et Jean Tirole de Toulouse School of Economics.*
- Mesures de la performance et les autres éléments du résultat global (OCI) : volatilité et impact pour un échantillon d'entreprises européennes sur 10 ans, *Philippe Tournon de l'université de Tours, Vallorem EA6296.*
- La prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance, *Alexandre Rambaud de l'université de Paris Dauphine et Agro ParisTech et Jacques Richard de l'université de Paris Dauphine.*